



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 17 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 10 octobre 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Gérald CRESPEL, Marie-Line RABILLER, Michelle DEQUIDT, Matthieu ANNEREAU

### ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Joël MOSSET, Martine DREAN, Séverine SANCEREAU, Valérie AUDEGOND, Nelly LEJEUSNE

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

### **DÉLIBÉRATION 2023-10-45**

**OBJET : EXTENSION DE CAPACITÉ DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>Accusé de Réception</b>  LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044  Identifiant de l'acte : 044-264400342-20231017-20231045-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/10/2023
--	--

## **DÉLIBÉRATION 2023-10-45**

### **OBJET : EXTENSION DE CAPACITÉ DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (S.S.I.A.D.) est une structure médico-sociale qui contribue au maintien à domicile. Il a pour mission une prise en charge globale et coordonnée des soins qui relèvent de sa compétence : soins techniques ou de base et relationnel, auprès des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques ou de certaines affections.

Il a pour vocation tant d'éviter l'hospitalisation, que de faciliter les retours à domicile à la suite d'une hospitalisation. Il vise aussi à prévenir ou retarder la perte d'autonomie et l'admission dans des établissements sociaux et médico-sociaux lorsque celle-ci ne correspond pas au souhait des personnes.

Sur prescription médicale, les soins de base, d'hygiène et de confort sont réalisés par les aides-soignants, qui exercent sous la responsabilité et le contrôle des infirmiers du service.

Les soins techniques peuvent être dispensés par les infirmiers du service, par des infirmiers libéraux ou par des centres de soins infirmiers qui participent au traitement et à la surveillance des pathologies des personnes prises en soin.

Le SSIAD géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain a été créé en mars 1983 avec une capacité de prise en charge journalière de 30 personnes âgées.

Depuis cette création, cinq autorisations d'extension ont permis d'augmenter cette capacité à 79 places dont 1 place pour personne âgée de moins de 60 ans :

- 1983 : création 30 places
- 1991 : 15 places
- 1992 : 13 places
- 2001 : 5 places (pour une extension de 20 places demandées)
- 2007 : 15 places
- 2009 : 1 place pour personne de moins de 60 ans

Sur le plan national, l'objectif général des dépenses 2023 comporte un objectif de développement de l'offre à domicile par la création de 4000 places de SSIAD pour personnes âgées, afin de renforcer le maillage territorial. A ce titre, le département de Loire-Atlantique est bénéficiaire de 86 places nouvelles de SSIAD pour personnes âgées, pour un coût annuel à la place de 17 045 €.

Un appel à candidature a été lancé en juillet 2023 auprès des SSIAD du département pour une attribution des places nouvelles au 2<sup>ème</sup> semestre 2023 au regard des critères suivants :

- le taux d'équipement du territoire (nombre de places / 1000 habitants)
- la part des personnes âgées de plus de 75 ans et sa croissance démographique d'ici 2033 au sein du territoire
- la capacité d'installation de ces places par le service, au regard notamment de son taux d'occupation

Au regard des besoins du territoire, du faible taux d'équipement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (2 EHPAD sur la commune), du vieillissement de la population (à Saint-Herblain, en 2022, on compte 4 400 + 75 ans en 2032, ils représenteront 5 590 seniors + 75 ans - soit + 1 190 personnes), le SSIAD a déposé une demande d'extension de 12 places.

L'agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire a informé le Service Seniors qu'il a été acté une extension de 3 places supplémentaires pour le SSIAD Indre Saint-Herblain dès 2023, portant sa capacité de 78 à 81 places pour personnes âgées de plus de 60 ans et 1 place pour personne de moins de 60 ans, en situation de handicap ou souffrant d'une pathologie chronique.

Un arrêté préfectoral actant le nombre de places supplémentaires sera notifié prochainement au Centre Communal d'Action Sociale.

L'ARS allouera des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de ces 3 places.

#### **Il est proposé au Conseil d'Administration :**

- d'approuver l'extension de capacité du SSIAD de 78 à 81 places pour personnes âgées de plus de 60 ans et 1 place pour personne de moins de 60 ans, en situation de handicap ou souffrant d'une pathologie chronique à compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral.
- 

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,  
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 20 octobre 2023  
Publié le 26 octobre 2023